

RAPPORT ANNUEL 2020

CENTRE DE TRANSFERT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU



**Rédigé par Boubacar Mahamadou Maïga, M.Env.
Mars 2021**

Sommaire

L'achalandage du Centre de transfert de matières résiduelles et écocentre a connu une légère baisse en 2020 comparée à l'année précédente dû à la pandémie. C'est la première fois qu'on observe ce renversement de la tendance de l'achalandage depuis l'ouverture du Centre en 2011.

La génération de déchets domestiques a connu une augmentation en 2020 au même titre que les matières recyclables. La même tendance est observée pour les matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD) qui ont connu une nette augmentation en 2020 par rapport à 2019.

L'objectif commun aux municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est de constamment réduire la quantité de déchets à enfouir. L'arrivée du bac brun pour la collecte des matières organiques à l'hiver 2021 viendra accélérer l'atteinte de cet objectif. Une caractérisation des déchets, réalisée à l'automne 2020, a fait ressortir que les bacs noirs contiennent une quantité non négligeable de contaminants qui n'ont pas fait l'objet d'un bon tri à la source.

Table des matières

Table des matières

SOMMAIRE	I
TABLE DES MATIERES	II
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX.....	III
INTRODUCTION	2
1 RÉCEPTION.....	3
1.1 HORAIRE ET CALENDRIER	3
1.2 ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES RÉCEPTIONS	4
1.3 ACHALANDAGE	4
2 ACTIVITES DE TRANSFERT	8
2.1 DÉCHETS	8
2.2 MATIÈRES RECYCLABLES	11
2.3 CARACTÉRISATION DES DÉCHETS	12
2.4 PERFORMANCE GLOBALE.....	13
3 ÉCOCENTRE	14
3.1 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION	15
3.2 AUTRES MATIÈRES REÇUES À L'ÉCOCENTRE	16
3.3 CONTRÔLE ET TRAITEMENT DU LIXIVIAT DES ENCLOS DE L'ÉCOCENTRE	20
CONCLUSION.....	21
ANNEXE — STATISTIQUES MUNICIPALES DÉTAILLÉES.....	22

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 — Horaire estival 2020	3
Figure 2 — Achalandage mensuel au Centre en 2020, toutes catégories confondues, nombre de visites	4
Figure 3 — Évolution de l'achalandage du Centre depuis son ouverture	5
Figure 4 — Évolution du nombre d'utilisateurs depuis l'ouverture du Centre	5
Figure 5 — Générateurs de déchets voués à l'enfouissement et tonnes reçus de ces secteurs en 2020	9
Figure 6 - Échantillon des contenus du bac de déchets par municipalités	12
Figure 7 — Tonnes de matériaux de CRD pêle-mêle par type de générateur	15
Figure 8 — Quantité de matériaux de CRD pêle-mêle reçus par provenance, tout type d'utilisateurs confondus .	16
Figure 9 — Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année	17
Figure 10 — Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source	19
Tableau 1 — Horaire régulier du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre	3
Tableau 2 — Nombre de visites et d'utilisateurs uniques 2020 en relation avec leur provenance	6
Tableau 3 — Performance municipale, déchets domestiques.....	10
Tableau 4 — Performance municipale : matières recyclables destinées au centre de tri	11
Tableau 5 — Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles	13
Tableau 6 — Grille tarifaire 2020	14
Tableau 7 — Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition pêle-mêle	15
Tableau 8 — Détails des RDD reçus et expédiés pour valorisation en 2020.....	18
Tableau 9 — Dénombrement des rebuts « unitaires ».....	18
Tableau 10 — Résultats des analyses de l'eau de ruissellement en provenance des enclos	20
Tableau 11 — Toutes catégories de déchets sous responsabilité municipale, enfouis en 2020	23
Tableau 12 — Déchets et autres rebuts enfouis selon leur provenance, performance territoriale 2020.....	24
Tableau 13 — Déchets, collectes de porte en porte données mensuelles complètes 2020	25
Tableau 14 — Matières recyclables récupérées en 2020	26
Tableau 15 — Matières recyclables totales récupérées en 2020.....	27

Introduction

Mis sur pied en 2011, le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (ci-après nommé Centre) termine sa huitième année d'opération.

En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques sont transférés au Centre, la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) visant la construction et l'opération du Centre. Par ailleurs, les activités du Centre sont assujetties à, et respectent les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* c. Q-2 (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* c. Q-2, r. 19 (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* c. Q-2, r. 32 (RMD).

Le présent rapport comprend la compilation obligatoire des données du registre quant aux déchets domestiques et les résidus domestiques dangereux ainsi de celles des autres matières reçues. De plus, le présent rapport présente une revue de toutes les activités et opérations du Centre en 2020.

Les 13 municipalités membres du Centre sont : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de même que la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg par voie d'entente.

1 Réception

Le contrôle des visites est effectué par les opérateurs, à partir du bâtiment d'accueil, que ce soit pour l'apport de matières tarifées ou pour l'apport de matières acceptées sans frais. Afin d'appliquer le tarif adéquat et de s'assurer de la bonne disposition des rebuts, les opérateurs déterminent dans quelle catégorie les matières acheminées se classent et procèdent à leur pesée. Les utilisateurs sont obligatoirement inscrits afin de suivre l'achalandage du Centre.

1.1 Horaire et calendrier

L'horaire du Centre est demeuré relativement stable depuis 2012. Depuis 2017, le calendrier d'ouverture de l'écocentre a été bonifié, avec l'ouverture chaque samedi des mois de juillet et d'août. L'horaire régulier est présenté au tableau 1. L'horaire a été adapté à la pandémie. L'accès aux citoyens et aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) a été restreint du 23 mars 2020 au 27 avril 2020 sauf urgence. L'horaire estival spécial est présenté à la figure 1. Enfin, le centre a été fermé à l'occasion des neuf jours fériés statutaires.

Tableau 1 — Horaire régulier du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre

Horaire 2020		
Activité	Jours ouvrables	Heures d'opération
Centre de transfert — déchets	Lundi au jeudi	7 h à 17 h
Centre de transfert — matières recyclables	Lundi au vendredi	7 h à 17 h
Écocentre	Lundi au vendredi	8 h à 15 h
	2 ^e samedi du chaque mois	10 h à 16 h

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
			1 Fermé	2 Ouvert	3 Ouvert	4 Ouvert
5 Fermé	6 Ouvert	7 Ouvert	8 Ouvert	9 Ouvert	10 Ouvert	11 Ouvert
12 Fermé	13 Ouvert	14 Ouvert	15 Ouvert	16 Ouvert	17 Ouvert	18 Ouvert
19 Fermé	20 Ouvert	21 Ouvert	22 Ouvert	23 Ouvert	24 Ouvert	25 Ouvert
26 Fermé	27 Ouvert	28 Ouvert	29 Ouvert	30 Ouvert	31 Ouvert	

Août						
D	L	M	M	J	V	S
						1 Ouvert
2 Fermé	3 Fermé	4 Ouvert	5 Ouvert	6 Ouvert	7 Ouvert	8 Ouvert
9 Fermé	10 Ouvert	11 Ouvert	12 Ouvert	13 Ouvert	14 Ouvert	15 Ouvert
16 Fermé	17 Ouvert	18 Ouvert	19 Ouvert	20 Ouvert	21 Ouvert	22 Ouvert
23 Fermé	24 Ouvert	25 Ouvert	26 Ouvert	27 Ouvert	28 Ouvert	29 Ouvert
30 Fermé	31 Ouvert					

FIGURE 1 — Horaire estival 2020

1.2 Équipements et procédures de contrôle des réceptions

Le détecteur de radioactivité à l'entrée du site n'a connu aucune ratée, ni aucun bris, au cours de l'année 2020. Aucune trace de radioactivité dans les matières reçues n'a été décelée. La calibration annuelle de cet équipement n'a révélé aucun dérèglement.

La qualité de la prestation de services et de l'enregistrement des données à la réception sont possibles grâce au travail dévoué des opérateurs du Centre.

1.3 Achalandage

Une utilisation de services du Centre de transfert et écocentre par un utilisateur, enregistré au poste de réception, constitue une visite. En 2020, le Centre a reçu 7 682 visites, un chiffre qui ne permet pas d'évincer le record de l'année précédente, sûrement dû à la période de fermeture aux citoyens.

Les visites sont effectuées par des municipalités, des citoyens ou des institutions, commerces et industries (ICI). La figure 2 démontre la saisonnalité de l'achalandage du Centre en 2020. Il est possible d'observer un pic d'achalandage au mois de juin qui correspond à l'ouverture du site aux citoyens, compris dans la saison forte de mai à octobre. Cette période d'achalandage accrue peut être expliquée par l'arrivée de la population saisonnière en villégiature jumelée aux températures plus chaudes permettant des travaux extérieurs. Par ailleurs, le nombre de visites réalisées par les municipalités augmente également au courant des mois d'été puisque les collectes de déchets s'effectuent hebdomadairement plutôt qu'aux deux semaines.

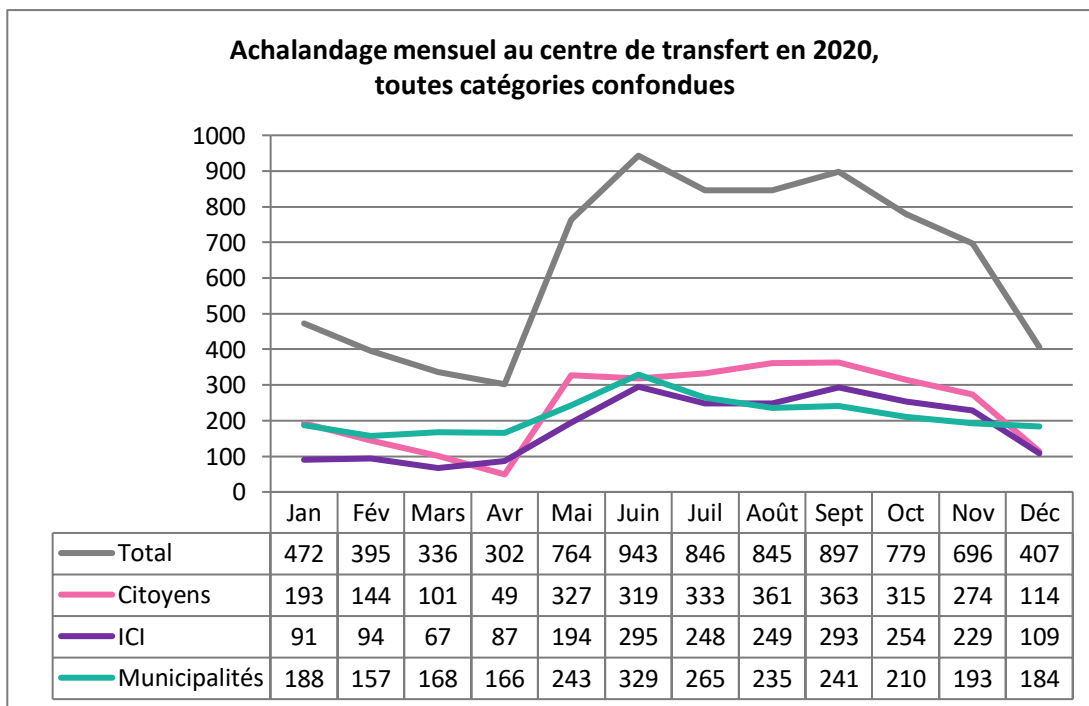


Figure 2 — Achalandage mensuel au Centre en 2020, toutes catégories confondues, nombre de visites

La figure 3 démontre graphiquement la progression du nombre de visites au Centre depuis son ouverture en 2011. On y constate une augmentation progressive au fil des ans, en plus d'observer une saisonnalité de l'achalandage.

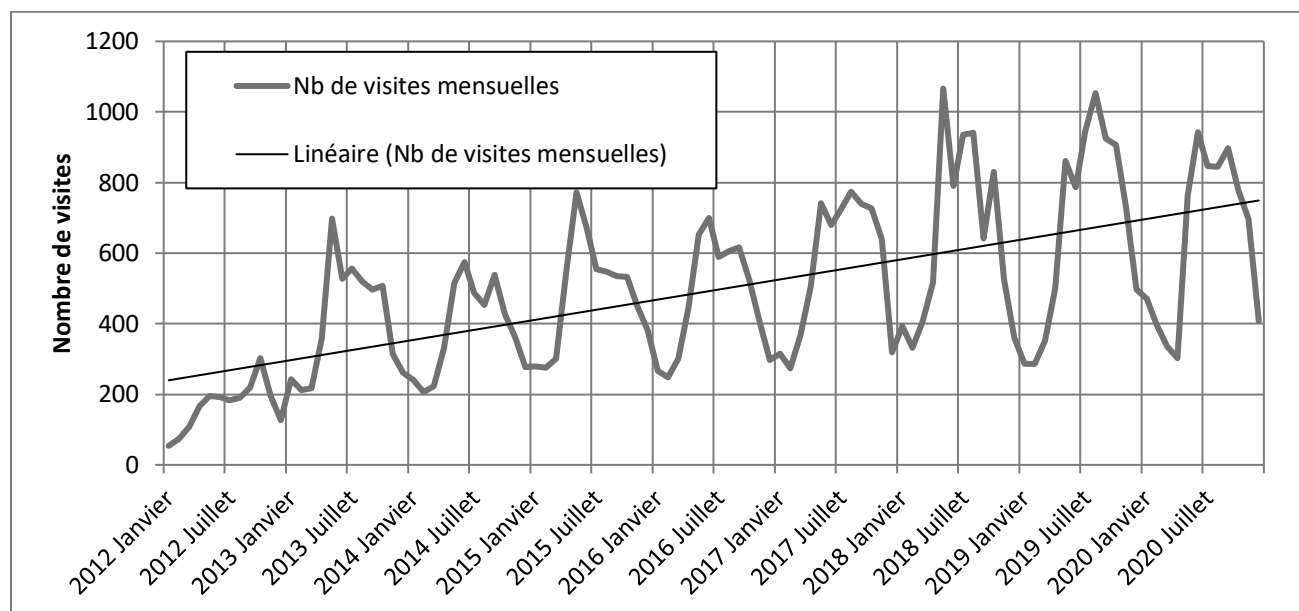


Figure 3 — Évolution de l'achalandage du Centre depuis son ouverture

La figure 4 démontre l'évolution du nombre d'utilisateurs par type depuis l'ouverture du Centre.

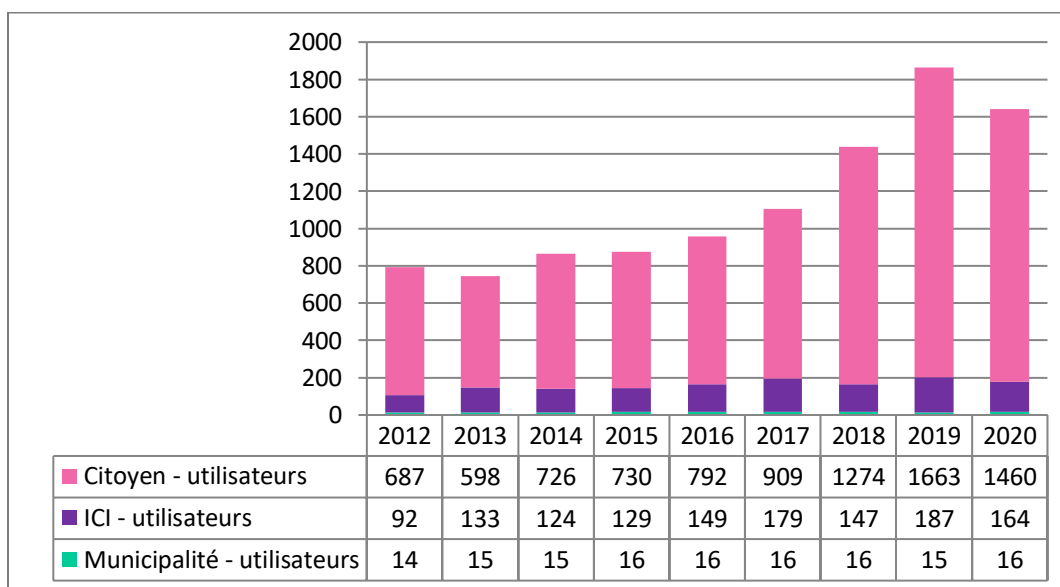


Figure 4 — Évolution du nombre d'utilisateurs depuis l'ouverture du Centre

La figure 4, de la page précédente, démontre que la hausse d'achalandage illustré à la figure 3 est étroitement liée à l'augmentation du nombre de citoyens qui utilisent les services du Centre. Toutefois, le nombre de visites des citoyens, présenté à la figure 2, n'a pas augmenté à la même cadence que celle du nombre d'utilisateurs citoyens. Ceci indique qu'une portion importante des citoyens utilisateurs se rend au Centre une seule fois par année. Le contraire est vrai dans le secteur ICI où le nombre d'utilisateurs uniques a diminué, mais le nombre de visites a augmenté (donc le même utilisateur du secteur ICI visite le site à plusieurs reprises au cours d'une année).

Le Tableau 2 présente le nombre de visites et le nombre d'utilisateurs uniques enregistrés en 2020 en relation avec la provenance des rebuts. Dans cette figure, les collectes municipales ne sont pas considérées, ce sont plutôt les clients citoyens et ICI (Industries, commerces et institutions) qui sont illustrés.

Tableau 2 — Nombre de visites et d'utilisateurs uniques 2020 en relation avec leur provenance






Provenance	Nombre de visites	Nombre d'utilisateurs uniques	Distance du Centre (km)	Population
Maniwaki	2 008	646	-	3 814
Messines	689	248	20	1 653
Déléage	453	196	4	1 877
Gracefield	302	112	42	2 518
Bouchette	189	87	25	677
Blue Sea	246	134	28	671
Bois-Franc	148	47	13	408
Grand-Remous	242	68	31	1 158
Egan-Sud	142	66	12	497
Aumond	144	66	18	759
Kitigan Zibi	105	57	4	1 221
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	167	74	19	568
Kazabazua	104	41	59	976
Montcerf-Lytton	100	32	24	631
Cayamant	30	14	52	844
Lac-Sainte-Marie	19	11	67	600
Low	12	8	78	1 030
Denholm	-	-	95	485

Comme l'illustre le tableau 2, le Centre reçoit plus fréquemment des rebuts générés dans les municipalités les plus peuplées situées près du Centre soit : Maniwaki, Messines et Déléage. Il est intéressant de noter que le Centre enregistre plus de transactions en provenance de Gracefield, situé à 42 km, qu'en provenance d'Egan-Sud, de

Bois-Franc et de Kitigan Zibi, tous situés plus près. Cette observation démontre que la population d'une municipalité influe sur le nombre de visites et d'utilisateurs au Centre, indépendamment de la distance. Finalement, il est possible d'observer que les municipalités situées à de grandes distances telles que Kazabazua, Cayamant, Lac Sainte-Marie, Low et Denholm enregistrent peu ou pas de visites et d'utilisateurs. Ce phénomène démontre le besoin de pourvoir les municipalités du Sud d'un service d'écocentre à proximité. La MRCVG est ravie d'annoncer l'ouverture de cet écocentre pour la prochaine année.

2 Activités de transfert

Le transfert des matières résiduelles implique le déversement du contenu des camions de collecte dans le bâtiment de transfert pour qu'il soit chargé dans une remorque de 16 mètres (53'). Ce type de remorque reçoit le chargement d'environ 5 camions de collecte et c'est elle qui quitte le Centre pour acheminer les matières à leur destination finale, soit un lieu d'enfouissement technique pour les déchets (Lachute) et un centre de tri pour les matières recyclables (Gatineau). L'entreprise SM Express a assuré le contrat d'acheminement pour la MRC en 2020.

Les activités de transfert sont présentées dans ce chapitre selon deux types de matières résiduelles : les déchets domestiques et les matières recyclables. Par la suite, la performance générale des municipalités membres est présentée à la section 2.3. Les données brutes détaillées par municipalité sont présentées en annexe.

2.1 Déchets

Du lundi au jeudi, les déchets domestiques collectés par les municipalités, les déchets des ICI et les déchets apportés volontairement par les citoyens sont contrôlés à la balance pour ensuite être déversés sur le plancher principal du bâtiment de transfert ou dans un conteneur de transition. Les opérateurs du Centre se tâchent de recharger ces déchets dans une remorque stationnée au plancher inférieur à l'aide de la rétrocaveuse. Pour l'année, la MRC a envoyé 329 voyages et le poids moyen d'un chargement de déchets sortant est de 27,41 tonnes.

Le présent rapport reprend les différentes catégories de déchets reçus au Centre, tels que définis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de répondre à notre obligation annuelle *de déclaration*.

Les catégories de déchets enfouis sont les suivants :

- Résidentiels : collectes de porte en porte ;
- Encombrants : « gros déchets » collectés de porte en porte en circuits annuels ou semi-annuels ;
- ICI : générés par les Industries, Commerces et Institutions et acheminés séparément des collectes de porte en porte ;
- Les résidus d'écocentre : les matières apportées à l'écocentre par les citoyens et qui ne peuvent pas être recyclées ou valorisées ;
- Les boues et les résidus de stations d'épuration : aucune boue liquide ne peut être enfouie, ni aucune n'est acceptée au Centre. Cette catégorie désigne des résidus de nettoyage du bassin de décantation d'une station d'épuration qui ont été partiellement déshydratés ;
- Les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) qui ont été enfouis une partie de l'année 2020 avant d'être envoyés au centre de tri à partir du 1^{er} novembre 2020. Les matériaux de CRD sont traités de façon indépendante à la section 3.1.

En 2020, 8 892 tonnes de déchets ont été reçues au Centre. Les déchets domestiques issus des collectes municipales constituent la grande majorité de la quantité des déchets transférés au Centre. La figure 5 présente la quantité de déchets reçus au Centre, par type d'utilisateur, pour l'année 2020.

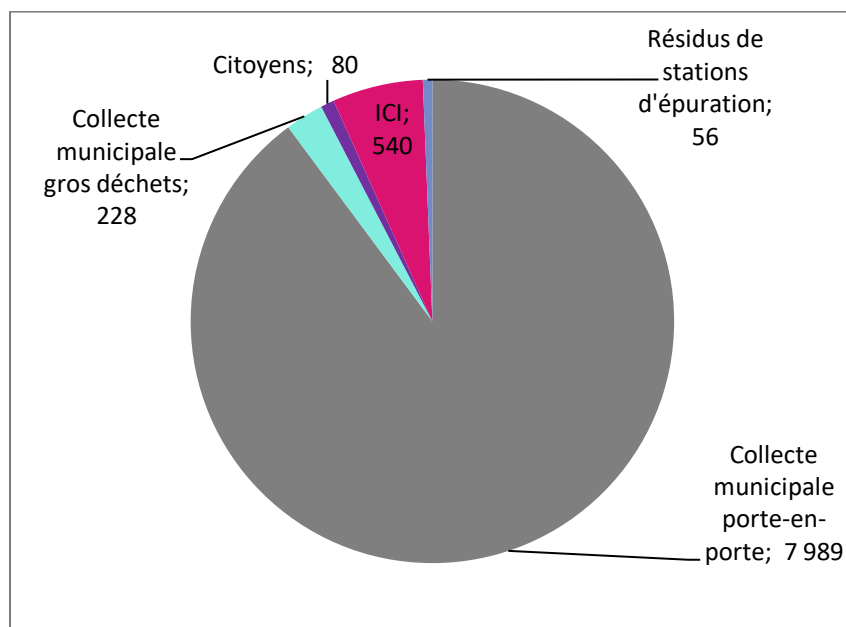


Figure 5 — Générateurs de déchets voués à l'enfouissement et tonnes reçus de ces secteurs en 2020

Le tableau 3, à la page suivante, présente la quantité de déchets reçus au Centre, par municipalité membre, et donne le résultat de la génération de déchets, par citoyen, en guise d'indicateur de performance. Notons que la comparaison entre municipalités ne peut être faite de façon à évaluer leur performance respective puisqu'elles desservent un nombre inégal d'institutions, commerces et industries (ICI) sur leur territoire. Une comparaison des résultats peut toutefois se faire sur une même municipalité dans le temps. Il est à noter également que la génération de déchets en kilogramme, par personne, par an (kg/personne/an) a été calculée sur la population officielle de l'année respective.

Le tableau 3 permet également de constater que le nombre de tonnes de déchets issus des collectes résidentielles et des collectes d'encombrant est en augmentation pour l'année 2020. Toutefois la population est légèrement supérieure, donc en général, les municipalités de la MRC connaissent une baisse ou une stabilité dans la quantité de kg de déchets générés par personne par an.

Les résidus de station d'épuration s'ajoutent aux filières de déchets collectés dans les déchets sous responsabilité municipale. Seule la ville de Maniwaki et le centre de traitement de Kazabazua ont acheminé ce type de déchets au Centre en 2020. Les détails complets du tableau 3 sont disponibles en annexe au présent rapport.

Tableau 3 — Performance municipale, déchets domestiques

Municipalités	Population officielle	Génération annuelle de déchets (tonnes) collectes porte-en-porte + collecte d'encombrants + Résidus de station d'épuration			Performance		
	2020				kg de déchets/personne/année		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020
Aumond	759	215	232	271	295	306	357
Blue Sea	671	325	286	358	520	447	534
Bois-Franc	408	115	118	132	260	284	323
Bouchette	677	335	319	367	430	470	543
Cayamant	844	329	321	399	381	390	472
Déléage	1 877	538	521	560	296	278	299
Egan-Sud	497	197	191	201	369	377	405
Gracefield	2 518	1457	1552	1 610	646	637	640
Grand-Remous	1 158	386	415	466	338	352	403
Maniwaki	3 814	2314	2294	2 251	726	597	590
Messines	1 653	542	537	579	343	334	351
Montcerf-Lytton	631	317	306	313	478	482	495
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	568	221	208	255	404	380	449
Kitigan Zibi	1 221	418	442	470	284	268	385
Total	17 296	7 708	7 743	8 233	463	440	476

2.2 Matières recyclables

Les matières recyclables reçues au Centre sont déversées sur le plancher principal du bâtiment de transfert pour ensuite être entreposées temporairement dans son aile sud. Le chargement des matières recyclables dans les remorques se fait uniquement lorsque le bâtiment est exempt de déchets, c'est-à-dire après la journée d'opération du jeudi avant l'arrivée des camions de collecte de déchets les lundis avant-midi. Pour les 142 chargements de matières recyclables, on a une moyenne de 15,39 tonnes par voyage.

En 2020, 2 306,20 tonnes de matières recyclables ont été reçues au Centre. En termes de quantité, moins de 2 % du tonnage des matières recyclables reçues sont issues des ICI et des citoyens.

Le tableau 4 permet de constater que le nombre de tonnes de matières recyclables issues des collectes résidentielles est en légère hausse par rapport à 2020. Toutefois, avec le léger accroissement de la population, la performance en fait de kg de matières recyclables générées par personne, par année, s'est améliorée.

Tableau 4 — Performance municipale : matières recyclables destinées au centre de tri

Municipalités	Population officielle	Génération annuelle de matières recyclables (tonnes)			Performance		
	2020				kg de matières recyclables/personne/année		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020
Aumond	759	74	72	79	101	95	104
Blue Sea	671	112	110	133	179	171	199
Bois-Franc	408	31	41	38	70	98	94
Bouchette	677	73	72	89	93	106	132
Cayamant	844	102	100	115	118	121	136
Déléage	1 877	171	170	176	94	91	94
Egan-Sud	497	84	82	79	158	163	160
Gracefield	2 518	338	344	353	150	141	140
Grand-Remous	1 158	118	118	126	104	100	109
Maniwaki	3 814	587	639	623	184	166	163
Messines	1 653	172	175	187	109	109	113
Montcerf-Lytton	631	59	68	72	89	107	114
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	568	84	69	93	154	125	164
Kitigan Zibi	1 221	105	107	117	71	65	96
Total	17 296	2 110	2 166	2 281	127	123	132

2.3 Caractérisation des déchets

Le 10 novembre 2020, une nouvelle étude de caractérisation des matières résiduelles a été réalisée sur la quantité de déchets reçu de trois municipalités à savoir, Aumond, Bois-Franc et Cayamant. Cette étude avait pour objectif de quantifier la composition des matières récupérées dans les bacs noirs et constitue une mise en œuvre de l'action 19 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC. La cueillette de ces informations a comme but de connaître les habitudes de tri par les citoyens et de suivre ces habitudes dans le temps, à l'aide de caractérisations subséquentes. Les résultats des caractérisations aident également à adapter les activités d'information et de sensibilisation en éducation.

La caractérisation s'est faite sur un échantillon d'environ 100 kg par municipalité. L'échantillon a été pris aléatoirement dans le tas de matières reçues au Centre, destinées à l'enfouissement. Les résultats dévoilent qu'environ 15 % en poids des matières présentes dans le bac noir sont réellement destinées à l'enfouissement (résidus ultimes et encombrants). Les matières organiques représentent 30 % du contenu pour la municipalité de Cayamant. On enregistre 40 et 50 % respectivement pour les municipalités d'Aumond et Bois-Franc pour une moyenne de 40 % telle que visible dans la figure 6. Toutefois, avec l'arrivée de la collecte de bacs bruns pour l'année 2021, une bonne partie de cette matière sera transformée en compost sur notre territoire, à la station de traitement des boues et de compostage à Kazabazua.

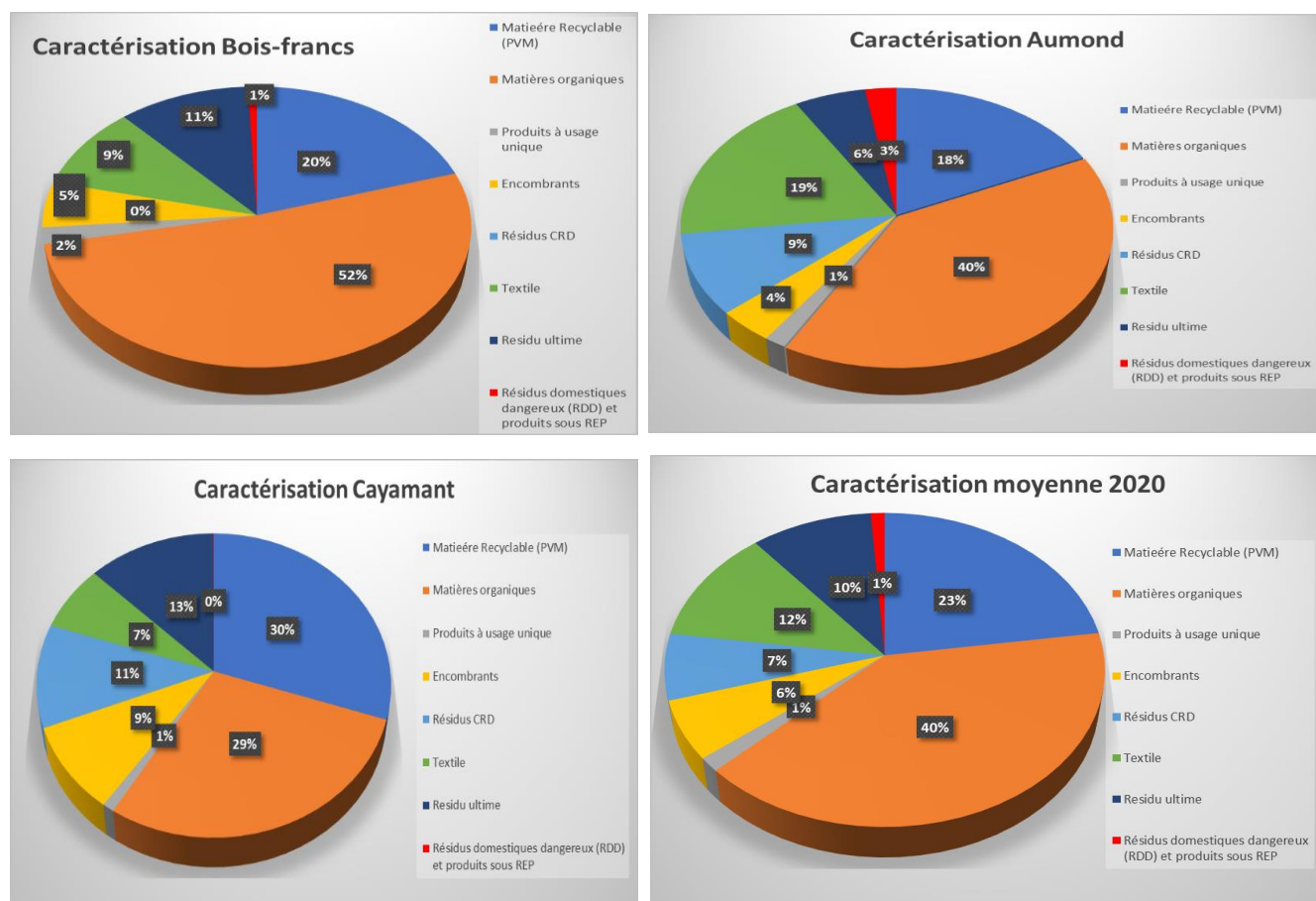


Figure 6 - Échantillon des contenus du bac de déchets par municipalités

2.4 Performance globale

Le tableau 5 présente un autre indicateur de performance ; la comparaison entre la quantité de déchets enfouis et la quantité de matières recyclables triées. Une simple division est appliquée pour déterminer ce ratio (déchets/matières recyclables). Plus le ratio est élevé, plus la population génère de déchets par rapport au recyclage et moins elle participe à la collecte sélective. Un faible ratio est donc préférable.

Le ratio moyen québécois est de trois, c'est-à-dire qu'au Québec, pour chaque tonne de matières recyclées, trois tonnes de déchets sont envoyées à l'enfouissement. Les ratios actuels et historiques des municipalités membres du Centre sont ainsi colligés au tableau 5. Le ratio déchets/matières recyclables demeure similaire à celui de l'année précédente.

Tableau 5 — Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles

Municipalités	Ratio déchets/matières recyclables		
	2018	2019	2020
Aumond	2,9	3,2	3,4
Blue Sea	2,9	2,6	2,7
Bois-Franc	3,7	2,9	3,4
Bouchette	4,6	4,4	4,1
Cayamant	3,2	3,2	3,5
Déléage	3,2	3,1	3,2
Egan-Sud	2,3	2,3	2,5
Gracefield	4,3	4,5	4,6
Grand-Remous	3,3	3,5	3,7
Maniwaki	3,9	3,6	3,6
Messines	3,1	3,1	3,1
Montcerf-Lytton	5,4	4,5	4,3
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	2,6	3,0	2,7
Kitigan Zibi	4,0	4,1	4,0
Moyennes municipalités membres	3,7	3,6	3,6

Les données de cette nature sont également colligées pour les municipalités non-membres du Centre (Denholm, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Low). Ces données sont transmises directement aux municipalités et publiées dans le journal local.

3 Écocentre

La portion « écocentre » du Centre est ouverte aux municipalités, ICI et citoyens, selon un modèle utilisateur-payeur. Ainsi, les taxes municipales ne sont pas comptées parmi les modes de financement de ce service.

L'écocentre reçoit une vaste gamme de rebuts, exclus des collectes de porte en porte. Selon les tarifs établis, la récupération de résidus domestiques dangereux (RDD), de pneus, de résidus végétaux, de métaux et d'équipements électroniques est offerte gratuitement à tous les utilisateurs de l'écocentre. La valorisation ou la disposition de plusieurs types de RDD est onéreuse, mais est assumée par la MRCVG dans le but de préconiser de saines pratiques de gestion de matières résiduelles aux utilisateurs. Le tableau 6 reproduit la grille tarifaire appliquée au Centre en 2020.

Tableau 6 — Grille tarifaire 2020

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
DEVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

L'ÉCOCENTRE

**TARIFS - HEURES D'OUVERTURE
- COORDONNÉES**

Les informations contenues dans ce document peuvent être changées sans préavis

Mis à jour en Mai 2020

Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau

Tarification <u>Minimum 6 \$ par visite</u>	
Béton Béton armé ou non armé	30 \$ / tonne
Bois naturel et branches Exemples: Bois d'œuvre, contreplaqué, panneaux dérivés (MDF, OSB), branches	50 \$ / tonne
Bardeau d'asphalte Bardeau trié sans autres matériaux ni déchets	80 \$ / tonne
Matériaux de construction Exemples: Gypse, vinyle, bois traité, bois peint	140 \$ / tonne
Déchets (DU LUNDI AU JEUDI SEULEMENT) Exemples: Déchets domestiques, gros déchets (meubles), toute autre catégorie de matière mélangée avec des déchets	170 \$ / tonne
Pneus surdimensionnés et pneus brisés Pneus surdimensionnés de diamètre > 123,19 cm (48,5"), pneus coupés ou déchiquetés	0.20 \$ / kg
Pneus surdimensionnés de diamètre > 335 cm (11' ou 132")	0.65 \$ / kg
Bonbonnes de propane à usage unique De type camping (vertes)	5 \$ / unité

Matières refusées	
Sols contaminés Déchets générés hors du Québec Cadavres d'animaux Déchets biomédicaux Boues, fumiers et lisiers Déchets radioactifs BPC et cyanures Munitions et feux de Bengale	interdit

Matières acceptées <u>sans frais</u>	
Matières recyclables Papier, carton, plastique, verre, métal normalement accepté dans la collecte de matières recyclables	gratuit
Métaux Exemples: Tous les métaux ferreux et non ferreux, appareils électroménagers, bonbonnes de propane remplissables	gratuit
Résidus domestiques dangereux Exemples: - Peinture; - Huiles, filtres à huile, contenants d'huile vides; - Lubrifiants; - Piles et accumulateurs usagés; - Produits domestiques dangereux; - Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents (néons); - Lampes UV, lampes à haute intensité.	gratuit
Équipement électronique Équipement résidentiel tel que: Ordinateur, téléphone cellulaire, télécopieur, imprimante, système de son, coupole satellite, écran d'ordinateur, téléviseur, etc. comprenant tous les périphériques et le câblage. Exclut les équipements commerciaux posés au sol.	gratuit
Résidus végétaux Feuilles et gazon (aucun sac de plastique)	gratuit
Pneus D'auto et de camion < 123,19 cm (48,5")	gratuit

Horaire
Lundi au vendredi inclusivement 8 h à 15 h Lorsqu'ouvert le samedi 10 h à 16 h

Coordonnées
Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau 161, rue du Parc Industriel Maniwaki, Québec, J9E 0A2 Sans frais : 1-877-463-3241 p. 270 Téléphone: 819-463-3241 p. 270 Administration: (819) 463-3241 p. 248 Courriel: centretransfert@mrcvg.qc.ca Site Internet: mrcvg.qc.ca Modes de paiement: Comptant, chèque, Interac, Visa/Mastercard

À retenir
Les opérateurs à l'écocentre vous accueillent, vous informent du fonctionnement du site et vous facturent. Avec votre aide, ce sont eux qui déterminent la nature des matériaux que vous apportez et quel tarif sera appliqué. Les décisions des opérateurs sont finales. Le client qui veut bénéficier des taux réduits (métal, bois, etc.) doit effectuer lui-même le tri des matières.

3.1 Matériaux de construction, rénovation et démolition

En 2020, ce sont 3 406 tonnes de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) pêle-mêle qui ont été reçues à l'écocentre. Le tableau 7 détaille la quantité totale des matériaux de CRD pêle-mêle reçus à l'écocentre, annuellement depuis 2018.

Tableau 7 — Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition pêle-mêle

Année	Tonnes de CRD
2018	2 135
2019	2 214
2020	3 406

La figure 7 illustre la distribution des tonnes de matériaux de CRD pêle-mêle reçus par les différents types de clients.

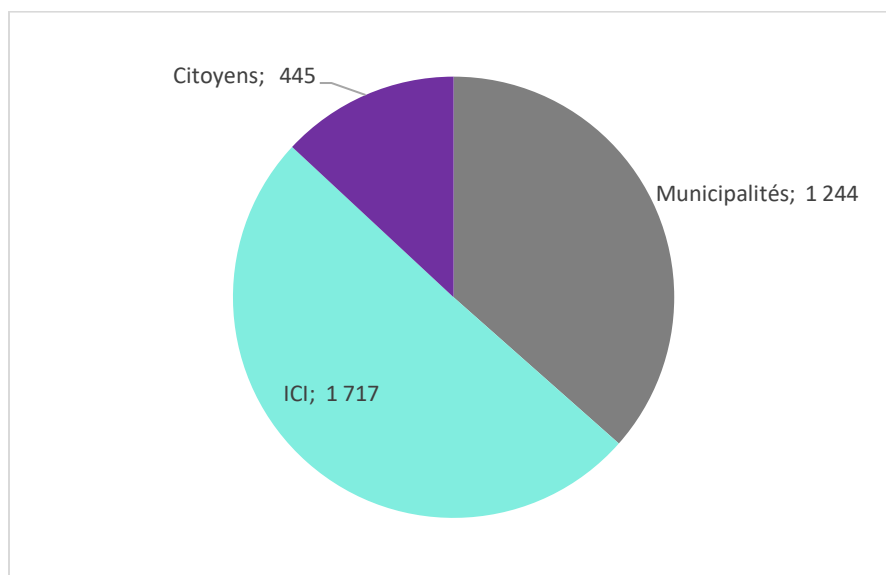


Figure 7 – Tonnes de matériaux de CRD pêle-mêle par type de générateur

De janvier à octobre 2020, les matériaux de CRD pêle-mêle étaient destinés à l'enfouissement avant d'être envoyés au centre de tri. Pour cette raison, le tri à la source des matières béton, brique, asphalte, bois, bardeau d'asphalte et métal est fortement encouragé et appuyé par la grille tarifaire. Ces catégories de matières ne sont pas enfouies et bénéficient d'un recyclage ou d'une valorisation énergétique. C'est pourquoi elles sont acceptées gratuitement ou à moindre coût. Au-delà du tri à la source, un tri sommaire est fait à l'aide de la rétrocaveuse pour les morceaux facilement identifiables et manipulables qui sont alors classés dans la bonne catégorie de matériaux par les opérateurs.

La majorité des entrées de matériaux de CRD à l'écocentre sont effectuées avec des camionnettes et des remorques, avec des chargements qui pèsent en moyenne moins que 600 kg. La figure 8 détaille la quantité de matériaux de CRD pêle-mêle reçus par provenance.

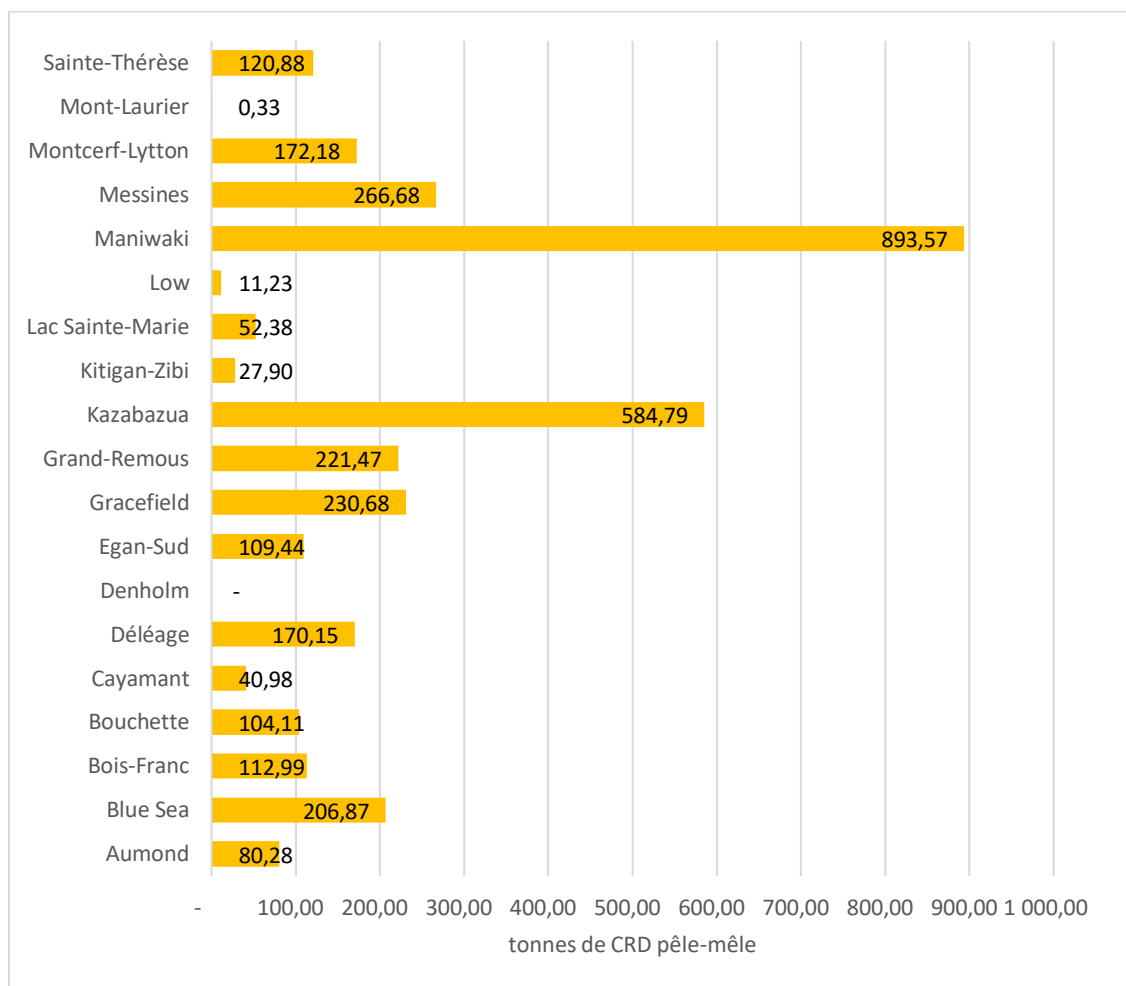


Figure 8 – Quantité de matériaux de CRD pêle-mêle reçus par provenance, tout type d'utilisateurs confondus

3.2 Autres matières reçues à l'écocentre

Tel que mentionné en début de chapitre, une vaste gamme de produits est acceptée à l'écocentre. La figure 9 à la page suivante est un coup d'œil sur les différents types de rebuts reçus les trois dernières années.

Il importe aussi de mentionner que l'ensemble des appareils froids reçus (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs) sont vidangés de leurs halocarbures gazeux par les opérateurs du Centre qui détiennent leur carte de compétence pour ce faire. Ce gaz, une fois recueilli, est acheminé à une firme spécialisée pour un traitement sécuritaire. Une fois vidangés, les appareils froids rejoignent la filière du métal.

La figure 9 démontre les quantités de matières qui sont comptabilisées par des pesées. En 2020, le poids des neuf catégories de matières présentées totalisait 2 314 tonnes. On note une nette augmentation du tonnage pour ces matériaux. Notons que le béton, le bardeau d'asphalte, le bois naturel, les métaux, les résidus domestiques dangereux (RDD), l'équipement électronique et les pneus sont tous des matières qui font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation. Le maintien d'un tonnage annuel élevé de ces matières demeure donc une observation intéressante sur le plan environnemental et des bonnes habitudes des utilisateurs du Centre.

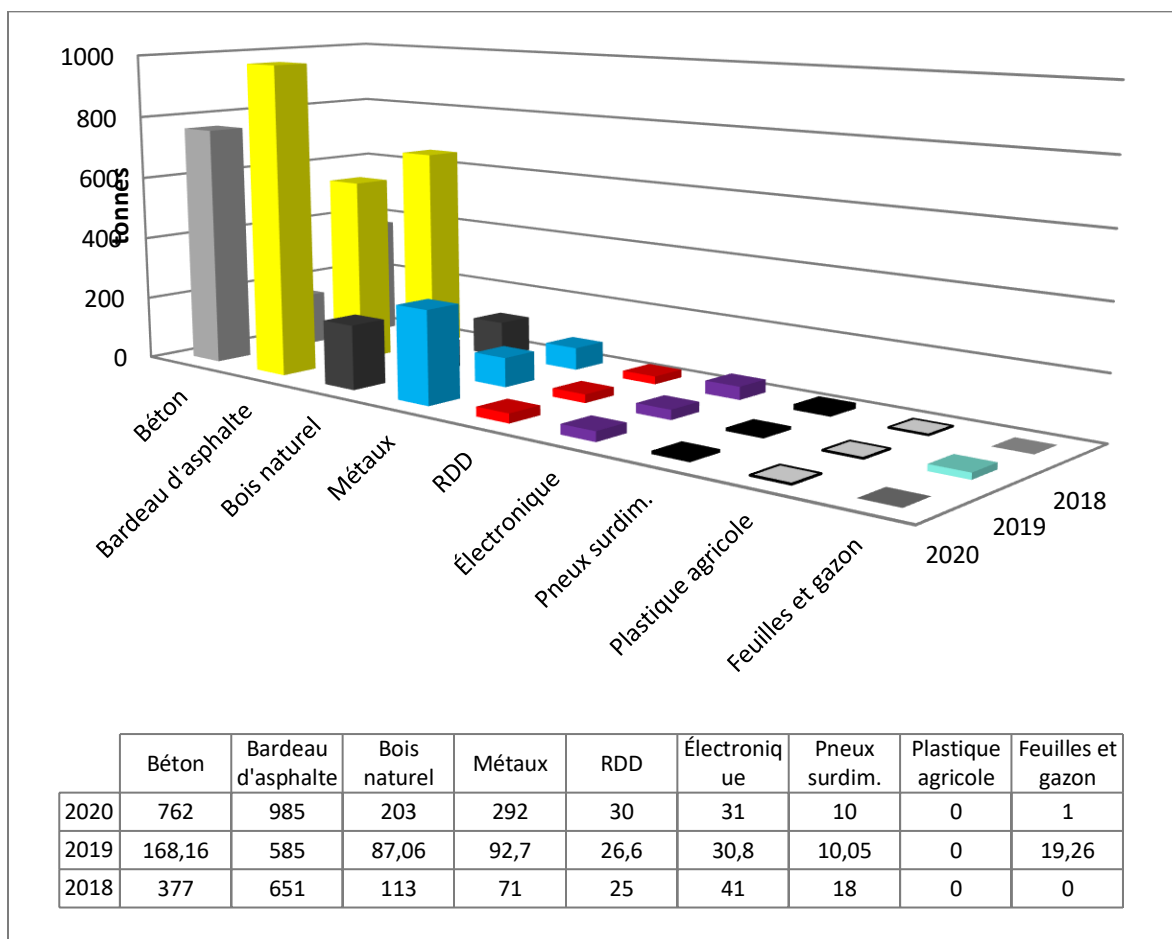


Figure 9 – Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année

Le tableau 8 à la page suivante détaille la nature et les quantités de résidus domestiques dangereux (RDD) reçus à l'écocentre en 2020. Il est à noter que ces matières sont entreposées dans des conteneurs étanches en métal, à double fond, et à protection anti-déflagration, conformément à la réglementation en vigueur.

Il y a une séparation, dans la présentation de données, entre les produits qui sont couverts par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, Q-2, r. 40,1 et ceux qui ne le sont pas. En bref, cette réglementation permet un système de collecte et de valorisation de plusieurs matières sans frais, les matières non incluses dans ce système sont valorisées ou détruites de façon sécuritaire par une firme spécialisée, au frais du Centre.

Tableau 8 — Détails des RDD reçus et expédiés pour valorisation en 2020

RDD non inclus dans un système de récupération sans frais	kg	%	RDD inclus dans un système de récupération sans frais	kg	%
Liquide corrosif toxique	940,0	12,3 %	Antigel	119,0	0,5 %
Liquides corrosifs	280,0	3,7 %	Filtres Huiles	455,7	1,9 %
Propane	240,0	3,1 %	Huiles usées	9 478,7	38,8 %
Extincteurs	160,0	2,1 %	Poids Aérosols HUILES	0,2	0,0 %
Liquide inflammable	3 020,0	39,5 %	Acides	0,6	0,0 %
Liquide inflammable toxique	2 460,0	32,2 %	Bases	21,3	0,1 %
Solides comburants	320,0	4,2 %	Matières toxiques	0,1	0,0 %
Aérosols	220,0	2,9 %	Piles	1 475,5	6,0 %
Pesticides liquides toxiques	-	0,0 %	Autres Organiques	1 422,5	5,8 %
Détecteur de fumée	40,0	0,5 %	Huile végétale	478,9	2,0 %
TOTAL	7 640,0	100,0 %	Huiles contaminées	187,4	0,8 %
			Poids Aérosols AUTRES	0,5	0,0 %
			Peinture	10 286,0	42,1 %
			Peinture non étiquetée	494,1	2,0 %
			Poids Aérosols PEINTURE	3,9	0,0 %
			TOTAL	24 424,2	100,0 %

Les données unitaires relatives aux lampes proviennent des certificats de recyclage. Le dénombrement des pneus d'autos et de camions usagés provient du décompte par levée fourni par le mandataire de RECYC-QUÉBEC. Pour l'année 2020, un total de 10 915 pneus d'autos et de camionnettes (8 286 kg) ont été collectés. Finalement, les tubes fluorescents, les lampes fluocompactes et autres types de lampes pris en charge par Recyc-Fluo sont dénombrés par l'organisme AAZ inc. à leur réception. Le tableau 9 présente le décompte actuel des rebuts dénombrés pour 2020.

Tableau 9 — Dénombrement des rebuts « unitaires »

RDD et autres rebuts dénombrés	Quantité	Unité
Tubes fluorescents	28 193	pièdes linéaires
Fluocompactes	652	unités
Autre type de lampes	1 014	unités
Pneus	10 915	unités

La figure 10 illustre bien que la quantité totale de matières reçues à l'écocentre, soit 5 720 tonnes en 2020. Il est également possible d'observer que la portion des matériaux triés à la source est passée de 32 % du tonnage reçu en 2019, à 40 % en 2020. L'idéal serait de maintenir cette tendance pour cadrer avec le *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* de la MRCVG ainsi qu'avec les orientations et objectifs provinciaux tels qu'encadrés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

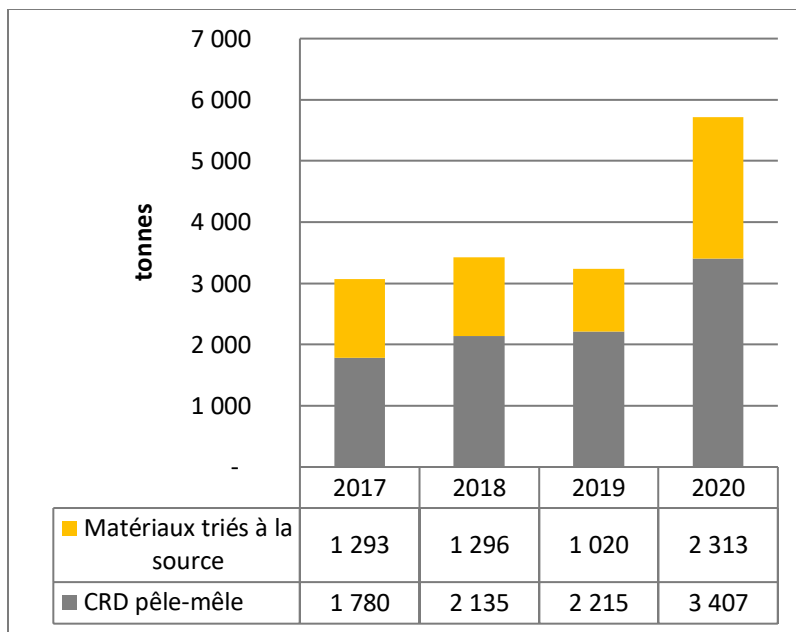


Figure 10 – Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source

Dans le but d'appliquer la hiérarchie des 3RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et enfouissement), quelque deux tonnes de matériaux reçus pêle-mêle ont pu être triés et réemployés ou assimilés au bois naturel ou au métal pour le recyclage ou la valorisation. De plus, une quantité totale d'environ trois tonnes de matériaux des catégories suivantes a été mise à la disposition des utilisateurs du site gratuitement pour leur réemploi :

- Bois d'œuvre et de chauffage, palettes ;
- Contreplaqué ;
- Isolation en styromousse ;
- Jouets, vélos et articles de sport ;
- Meubles de jardin ;
- Outils ;
- Poutres de bois lamellé-collé,

3.3 Contrôle et traitement du lixiviat des enclos de l'écocentre

La fréquence annuelle d'échantillonnage des eaux de ruissellement à la sortie des enclos de matériaux de CRD prescrite par le certificat d'autorisation est de trois campagnes.

Le tableau 10 présente les résultats des campagnes, en relation avec les valeurs limites des contaminants. Une amélioration au système de gestion du lixiviat a été mise à l'essai en 2019 et testée dans les conditions réelles en 2020. L'efficacité des mesures mises à l'essai en est démontrée par les résultats d'analyse des échantillons recueillis.

Tableau 10 — Résultats des analyses de l'eau de ruissellement en provenance des enclos

Analyse	Valeur limite	unité	Numéro de laboratoire et d'échantillon		
			2020-08-05	2020-10-01	2020-10-22
Azote ammoniacal	25	mg/l	2,2	1,4	2,1
DBO5 totale	30	mg/l	125	108	113
Hydrocarbure pétrolier C10-C50	3,5	mg/l	< 0,2	<0,2	<0,2
Indice phénol	0,05	mg/l	0,01	0,022	0,27
Matières en suspension	30	mg/l	13 340	185	859
Sulfures totaux	1	mg/l	<0,2	<0,2	<0,2
pH	> 6 - 9,5 <	NA	7,67	7,29	7,74

Conclusion

L'année 2020 a été une année assez spéciale avec la pandémie de la COVID-19. Les habitudes de consommation ont changé et les quantités de matières résiduelles générées aussi. Les quantités de matières qui y ont transigé ont suscité des adaptations logistiques en organisation du travail de l'équipe en place. La production élevée de déchets du secteur résidentiel, de pair avec l'augmentation de la quantité de matières recyclables, est un indicateur de la nécessité de fournir en continu de la sensibilisation auprès des citoyens de la MRC, qu'elle soit permanente ou saisonnière. Cela dit, davantage de caractérisations de déchets et de matières recyclables en provenance des diverses municipalités permettraient potentiellement de cibler les causes du problème. En effet, la connaissance des habitudes des citoyens appuie l'élaboration du contenu de sensibilisation adapté au public cible. Avec la collecte de troisième voie (bacs bruns), on espère une diminution de la quantité de déchets, donc une amélioration du ratio.

Finalement, l'impact environnemental du Centre sur son milieu naturel est à surveiller pour assurer la protection de ce dernier. C'est pourquoi, le service de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu a entamé des actions pour enrayer les problèmes de drainage des enclos et les dépassements des rejets en contaminants.

Annexe — Statistiques municipales détaillées

Tableau 11 — Toutes catégories de déchets sous responsabilité municipale, enfouis en 2020

Municipalité	Population officielle	Collectes municipales				Statistiques municipales	
		Par tonnes				kg/personne/an	
		Résidentiel (collecte de porte en porte)	Encombrants	Boues — résidus de station d'épuration	Total "Municipal" = résidentiel + encombrants + boues	Performance résidentielle (porte en porte)	Performance municipale totale
Aumond	759	248,99	21,84	-	270,83	328,05	356,82
Blue Sea	671	358,17	0,00	-	358,17	533,79	533,79
Bois-Franc	408	120,03	11,60	-	131,63	294,19	322,62
Bouchette	677	361,91	5,48	-	367,39	534,58	542,67
Cayamant	844	394,94	3,63	-	398,57	467,94	472,24
Déléage	1877	537,62	22,75	-	560,37	286,43	298,55
Egan-Sud	497	201,42	0,00	-	201,42	405,27	405,27
Gracefield	2518	1601,71	8,56	-	1610,27	636,10	639,50
Grand-Remous	1158	430,21	35,89	-	466,1	371,51	402,50
Maniwaki	3814	2155,91	79,49	16,04	2251,44	565,26	590,31
Messines	1653	579,39	0,00	-	579,39	350,51	350,51
Montcerf-Lytton	631	312,53	0,00	-	312,53	495,29	495,29
Sainte-Thérèse	568	237,98	17,08	-	255,06	418,98	449,05
Kitigan Zibi	1221	447,9	21,64	-	469,54	366,83	384,55
Sous total membres	17 296	7988,71	227,96	16,04	8232,71	461,88	475,99
Kazabazua	N/A	N/A	N/A	40,33	40,33	N/A	N/A
Lac Sainte-Marie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Grand Total	N/A	7 988,71	227,96	56,37	8 273,04	N/A	N/A

Tableau 12 — Déchets et autres rebuts enfouis selon leur provenance, performance territoriale 2020

Municipalité	Collectes privées et apport volontaire				Statistiques territoriales kg/personne/année	
	ICI	Résidus d'écocentre (citoyens)	CRD	Total "Territorial" (Municipal + ICI + CRD + citoyens)	Performance territoriale sans CRD	Performance territoriale avec CRD
Aumond	1,98	2,09	80,28	355,18	467,96	573,73
Blue Sea	6,67	5,03	206,87	576,74	859,52	1 167,82
Bois-Franc	130,31	1,42	112,99	376,35	922,43	1 199,36
Bouchette	13,02	1,96	104,11	486,48	718,58	872,36
Cayamant	-	-	40,98	439,55	520,79	569,35
Déléage	20,21	5,87	170,15	756,60	403,09	493,74
Egan-Sud	5,75	2,33	109,44	318,94	641,73	861,93
Gracefield	4,53	2,63	230,68	1 848,11	733,96	825,57
Grand-Remous	145,68	7,31	221,47	840,56	725,87	917,12
Maniwaki	128,84	18,77	893,57	3 292,62	863,30	1 097,59
Messines	7,03	7,26	266,68	860,36	520,48	681,81
Montcerf-Lytton	20,66	11,12	172,18	516,49	818,53	1 091,39
Sainte-Thérèse	3,69	9,05	120,88	388,68	684,30	897,11
Kitigan Zibi	2,58	3,94	27,90	503,96	412,74	435,59
Sous total membres	490,95	78,78	2 758,18	11 560,62	663,81	827,87
Kazabazua	47,04	1,49	584,79	673,65	N/A	N/A
Lac Sainte-Marie	-	-	52,38	52,38	N/A	N/A
Low	-	-	11,23	11,23	N/A	N/A
Denholm	-	-	-	-	N/A	N/A
Hors MRC	-	-	0,33	-	N/A	N/A
Grand Total	537,99	80,27	3 406,91	12 297,88	N/A	N/A

Tableau 13 — Déchets, collectes de porte en porte données mensuelles complètes 2020

Déchets résidentiels	Aumond	Blue Sea	Bois-Franc	Bouchette	Cayamant	Délage	Egan-Sud	Gracefield	Grand-Remous	Maniwaki	Messines	Moncerf-Lytton	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Kitigan Zibi	TOTAL
Janvier	13,11	13,81	8,15	13,20	23,07	46,96	16,40	84,82	22,68	178,09	28,70	11,84	9,89	33,42	504,14
Février	11,36	12,21	6,61	12,78	15,02	29,51	11,86	62,91	22,76	156,33	26,42	10,66	7,52	19,75	405,70
Mars	20,47	12,79	11,40	21,33	26,72	32,96	12,86	86,65	22,50	187,53	36,96	19,28	14,00	31,76	537,21
Avril	16,76	17,93	4,75	18,59	23,28	40,47	14,98	125,57	34,80	177,88	39,62	15,18	11,74	30,39	571,94
Mai	28,81	25,25	11,12	31,55	31,78	56,56	18,27	148,34	39,41	173,08	56,11	28,77	10,67	44,79	704,51
Juin	23,28	75,30	10,35	47,67	35,28	42,34	29,59	166,92	66,60	201,84	65,47	43,98	41,34	64,35	914,31
Juillet	25,42	34,51	9,48	47,70	43,13	50,99	17,45	184,79	38,67	187,71	64,76	43,45	28,21	33,01	809,28
Août	27,92	39,57	9,98	58,66	45,36	45,42	15,71	187,48	53,98	194,31	71,87	53,96	30,72	36,80	871,74
Septembre	31,98	33,23	13,29	43,43	45,96	46,05	16,51	174,43	37,36	180,27	56,83	36,72	29,31	49,30	794,67
Octobre	18,32	50,81	9,56	27,46	32,16	60,57	16,60	137,69	25,77	183,76	58,41	17,93	32,25	33,41	704,70
Novembre	17,43	26,78	17,58	23,54	47,59	36,06	13,96	135,96	41,67	181,15	41,06	17,91	11,26	28,90	640,85
Décembre	14,13	15,98	7,76	16,00	25,59	49,73	17,23	106,15	24,01	153,96	33,18	12,85	11,07	42,02	529,66
TOTAL	248,99	358,17	120,03	361,91	394,94	537,62	201,42	1 601,71	430,21	2 155,91	579,39	312,53	237,98	447,90	7 988,71

Tableau 14 — Matières recyclables récupérées en 2020

Matières recyclables	Aumond	Blue Sea	Bois-Franc	Bouchette	Cayamant	Délage	Egan-Sud	Gracefield	Grand-Remous	Maniwaki	Messines	Montcerf-Lytton	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Kitigan Zibi	TOTAL
Janvier	5,41	9,56	3,81	5,10	9,08	17,26	6,77	24,58	7,99	55,27	15,88	6,01	6,56	8,19	181,47
Février	3,73	4,14	1,98	3,67	5,86	9,59	5,27	17,98	6,33	42,87	9,49	3,48	3,88	6,28	124,55
Mars	7,20	6,13	2,67	4,48	5,50	13,11	8,33	21,51	8,16	48,36	10,87	3,42	5,03	6,21	150,98
Avril	5,73	7,26	2,86	8,80	7,38	9,19	5,13	34,84	9,16	37,10	13,66	6,62	5,90	13,52	167,15
Mai	6,50	8,78	3,09	6,49	8,56	14,56	6,69	25,97	14,29	54,31	15,40	5,44	10,86	6,28	187,22
Juin	5,86	11,69	2,85	8,47	12,37	14,40	6,45	32,92	13,19	53,46	18,51	5,45	9,71	12,83	208,16
Juillet	7,80	21,31	4,10	10,15	12,48	21,39	5,97	38,65	12,10	53,85	19,71	9,93	14,59	15,02	247,05
Août	8,23	16,02	2,62	10,73	14,53	14,23	8,91	37,68	10,53	50,59	18,18	9,65	9,92	10,08	221,90
Septembre	10,52	20,74	3,11	12,79	16,62	14,51	6,03	31,14	11,57	52,28	19,27	7,54	7,68	12,78	226,58
Octobre	6,85	8,30	2,67	7,03	9,42	14,93	6,74	43,61	14,13	60,27	14,22	5,45	6,50	8,99	209,11
Novembre	6,21	7,18	4,31	5,86	3,94	14,33	6,24	22,50	10,64	51,87	13,64	4,33	5,11	8,62	164,78
Décembre	5,17	12,17	4,09	5,86	9,00	18,55	6,76	21,73	7,90	62,56	17,77	4,68	7,63	8,20	192,07
TOTAL	79,21	133,28	38,16	89,43	114,74	176,05	79,29	353,11	125,99	622,79	186,60	72,00	93,37	117,00	2 281,02

Tableau 15 — Matières recyclables totales récupérées en 2020

Matières recyclables	Citoyens	ICI	Total
Janvier	2,55	0,16	184,18
Février	2,33	0,37	127,25
Mars	0,31	0,22	151,51
Avril	0,06		167,21
Mai	0,15	1,13	188,50
Juin		0,23	208,39
Juillet	0,20	6,00	253,25
Août	0,35	7,45	229,70
Septembre	0,02		226,60
Octobre	0,03	3,23	212,37
Novembre		0,23	165,01
Décembre	0,10	0,06	192,23
TOTAL	6,1	19,08	2306,20